TALA
Agence immobilière

DEMANDE DE LOCATION

Objet ; Rue, NPA et localité :

.....

Objet :

☐ Appartement ..... pièces Etage : .....

☐Place de parc ☐Garage ☐Villa ☐Autre .....

Date d'entrée souhaitée : .....

Loyer mensuel + charges : CHF ..... + CHF .....

Loyer mensuel place de parc/garage : CHF ..... + CHF .....

Garantie bancaire (trois mois de loyer net) : CHF .....

Type de garantie : ☐ Banque ☐ FirstCaution ☐ Autre

	Candidat(e)	☐Epoux (se) / ☐Conjoint(e) / ☐Personne garante / ☐ Colocataire
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
Adresse actuelle	.....	.....
NPA / Localité	.....	.....
Nationalité	.....	.....
Téléphone privé	.....	.....
Téléphone prof	.....	.....
Adresse e-mail	.....	.....
Etat civil	.....	.....

Profession	.....	.....
Employeur	.....	.....
Salaire	.....	.....
Régie actuelle + tel.	.....	.....
Loyer actuel	.....	.....
Raison du chang.	.....	.....
Animaux	.....	.....
Nombre d'occup.	.....	.....
Enfants	.....	.....

Reprise en l'état ☐ Oui ☐ Non

Sans engagement aucun pour le candidat locataire ou la gérance. En cas de non-conclusion de bail, cette fiche sera détruite.

Documents à fournir

Cette fiche d'inscription est à compléter, dater et signer par le(s) candidat(s) et le(s) garant(s) à la location du logement/garage/place de parc/autre susmentionné.

Elle doit être remise à notre régie, accompagnée des documents listés ci-dessous. Seuls les dossiers complets seront traités.

- Copie d'une pièce d'identité / permis de séjour valable.
- Trois dernières fiches/attestations de salaire
- Original de l'attestation de l'Office des Poursuites et Faillites

Frais de dossier

A la conclusion d'un bail, un montant de CHF 80.– vous sera facturé au titre de frais de dossier pour une place de parc/garage, de CHF 120.– pour l'établissement d'un bail d'un appartement, CHF 150.- pour deux contrats soit appartement et place de parc ou garage. Les frais pour l'établissement des plaquettes se montent à CHF 50.–. Les montants précités doivent être impérativement réglés avant la signature du (des) contrat(s) de bail(aux) à loyer. Faute de paiement, le(s) contrat(s) précité(s) sera(ont) considéré(s) comme nul(s).

De plus, la garantie loyer devra être payée avant l'entrée en jouissance de l'objet loué. En cas de désistement du/des locataire/s lorsque le(s) contrat(s) sera(ont) déjà établi(s), une indemnité de CHF 150.- sera exigée par la régie immobilière pour les frais administratifs. Ces montants s'entendent TVA incluse. Le/la/les soussigné/e/s certifie(nt) que les informations communiquées ci-dessus sont exactes et conformes à la réalité. Aucune des indications n'est susceptible d'induire en erreur le bailleur ou son représentant. Par sa signature, le locataire accepte ces conditions de location qui valent reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) avoir visité l'objet, donné des renseignements exacts et complets, ainsi qu'avoir pris connaissance et accepté les conditions mentionnées ci-dessus. Il(s) autorise(nt) TALA Agence Immobilière Sàrl à prendre tout renseignement complémentaire.
.....
.....

Date et signature du candidat/(e) Signature du conjoint(e) / colocataire / garant(e)

.....